

Délibération n° 20260709-001

Extrait du registre des délibérations

Du Bureau syndical du 9 juillet 2026

Objet : ATTRIBUTION DES
AIDES CONTRAT
CHALEUR
RENOUVELABLE

Rapporteur : Laurent
COUDUN

Secrétaire de séance :
Monsieur Christian
LONCHAMBON

Date de convocation :
30 juin 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 30
Présents : 23
Pouvoir : 0
Votants : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au
vote : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le bureau syndical de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, salle de réunion des locaux de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, sous la présidence de M. COUDUN, Président.

Étaient présents les délégués suivants :

ABELARD Nathalie, AMADIEU Jocelyn, BARILLET Christophe, BARRASSON Bernard, BONNET Grégory, CALCHERA Éric, COUDUN Laurent, DE GUERINES Bertrand, DESCOLLONGES Maxim, DUGAT Jacques, DURAND Jean-Paul, GENTEUIL Bruno, GIRAL Thomas, GUILLAUME Stéphane, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LEROY Anthony, LONCHAMBON Christian, MORIN Sébastien, NEDELLEC Jean-Yves, NIAY Edwige, PINTE Emmanuel, ROSSIGNOL Dominique, SAUX Marion

ATTRIBUTION DES AIDES CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE

Le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du développement des énergies renouvelable thermiques sur le territoire du Puy-de-Dôme, il convient d'attribuer les aides dans le cadre du contrat chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME.

Le président propose aux membres du bureau syndical :

- D'attribuer les aides stipulées en annexe dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable.
- D'autoriser le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées.
- D'engager la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n° 22RAD1211 du 01/09/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.

Après avoir délibéré, le bureau syndical :

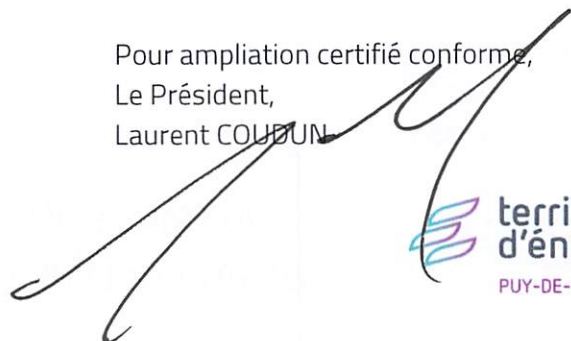
- Attribue les aides stipulées en annexe dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable.
- Autorise le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées.
- Engage la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n° 22RAD1211 du 01/09/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.

			Adoptée
			Votants
			23 voix
Scrutin	Public	A voté	23 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	23 voix
Majorité relative des voix exprimées			
Pour		100 %	23 voix
Contre		0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Le secrétaire de Séance,
Christian LONCHABOM



Pour ampliation certifié conforme,
Le Président,
Laurent COUDON



 territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PUY DE DOME

**Attribution des aides dans le cadre du contrat chaleur
renouvelable (CCR) avec l'ADEME**



Considérant le Contrat Chaleur Renouvelable entre l'ADEME et TE63 conclu le 01/09/2023, comprenant :

- Un accord cadre de partenariat d'une durée de trois ans, déterminant les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur, TE63 étant l'opérateur territorial de l'ADEME ;
- Une convention de mandat confiant l'instruction, l'attribution et le mandatement des aides de l'ADEME, mandant, à TE63, mandataire.

Considérant l'enveloppe d'aides à l'investissement d'un montant prévisionnel total à hauteur de 220 446,39 €, allouée au territoire pour l'aide à l'installation de 27 projets.

Considérant la procédure d'attribution, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, qui :

- Vérifie l'éligibilité des projets dans le cadre d'une commission d'engagement, avec l'appui technique de l'ADUHME ;
- Veille au respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME ;
- Détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire.

À l'issue, l'ADEME valide l'attribution des aides par la signature du procès-verbal ; TE63 assure l'instruction des dossiers présentés et conclut les contrats d'attribution d'aides avec les maîtres d'ouvrage (projets de contrats joints à la présente délibération) retenus par la commission d'engagement des aides.

Considérant la procédure de versements des aides, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, précisant qu'après la signature du contrat d'attribution, l'aide accordée au porteur de projet est versée à l'envoi de l'ensemble des pièces justificatives de la façon suivante :

- Versement du solde de 100% à la mise en service de l'installation de production de chaleur renouvelable.

Considérant que lors de la commission d'engagement des aides qui a eu lieu le 11/06/2026, ont été présentés et validés par l'ADEME les dossiers de demandes d'aides de :

1. Commune de La Chaulme, pour « **Remplacement chaudière gaz par une chaudière à granulés** » à La Chaulme.

- Coût total prévisionnel de l'opération : **31 623,10 € HT**
- Données de l'installation : **17,153 MWh EnR/an**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **5 982 €**, soit **19%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.



2. Commune de Saint-Genès-la-Tourette, pour « **Installation d'une chaudière bois aux granulés pour un local associatif et un logement** » à Saint-Genès-la-Tourette.

- Coût total prévisionnel de l'opération : **49 311,00 € HT**
- Données de l'installation : **24,489 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 x 24,489 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **10 285,38 €**, soit **21%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

3. Mairie de Randan, pour « **Étude de faisabilité chaudière bois nouvelle mairie** » à Randan.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **4 500,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 4 500**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **3 150,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

4. Mairie de Bromont-Lamothe, pour « **Etude de faisabilité projet bois-énergie mairie** » à Bromont-Lamothe.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **4 500,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 4 500**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **3 150,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

5. Département 63, pour « **Etude de faisabilité remplacement chaudière fioul pour Bâtiment communal (garage service technique + 2 logements)** » à Besse et Saint-Anastaise.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **2 820,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 2 820**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **1 974,00 €**



Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

6. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chaudière propane Centre équestre de Berthaire** » à Besse et Saint-Anastaise.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **3 060,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 3 060**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **2 142,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

7. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chaudière fioul pour Bâtiment Lac Pavin (restaurant, hôtel, salle d'exposition)** » à Besse et Saint-Anastaise.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **4 140,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 4 140**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **2 898,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

8. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chaudière fioul du groupe scolaire** » à Charbonnière les Vieilles.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **8 430 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 8 430**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **5 901 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

9. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chaudière fioul de la Poste** » à Randan.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **7 440 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 7 440**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **5 208,00 €**



Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

10. Département 63, pour « Étude de faisabilité remplacement chaudière fioul du pôle santé » à Randan.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **8 430 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 8 430**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **5 901,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

11. Greenland, pour « Étude de faisabilité GREENLAND GT5 géothermie sur sonde » à Saint-Beauzire.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **12 350 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 12 350**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **7 410,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

12. Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, pour « Étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur » à Mozac :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **15 980 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 15 980**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **11 186,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

13. Auvergne Habitat, pour « TRT projet PAC géothermie 3 bâtiments » à Issoire :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **27 600 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 27 600**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **19 320,00 €**



Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

14. Mairie d'Orcet, pour « **Étude de faisabilité PAC géothermie pour 3 bâtiments communaux** » à Orcet :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **14 160€ HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 14 160**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **9 912,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

15. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chaudière fioul à la mairie** » à Saint-Pardoux.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **5 316 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 5 316**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **3 721,20 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

16. SEM Volcans, pour « **Étude de faisabilité solutions alternatives au chauffage au gaz et eau chaude sanitaire** » à Saint-Ours les Roches.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **5 600,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 5 600**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **3 360,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

17. Association Familiale Le Prieuré, pour « **Installation solaire thermique SSC** » à Chaumont le Bourg :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **164 905,17 € HT**
- Données de l'installation : **54,83 MWh EnR/an**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **75 080,41 €**, soit **46%** du coût total de l'installation.



Modalités de versement :

Un versement à la mise en service de l'installation et sur présentation du rapport intermédiaire. Le versement du solde sera réalisé dans un délai maximum de 30 mois après la réception de l'installation et sur présentation du rapport final. Le solde est déterminé en fonction de la production réelle EnR&R consolidée au moins sur une période de 12 mois consécutive, mesurée au compteur énergétique, et par rapport à l'engagement de production initial du maître d'ouvrage. Si au moins 80% de l'engagement de production de chaleur EnR&R est tenu, le solde est versé.

18. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chauffage propane du CIR** » à Besse et Saint-Anastaise.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **2 820,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 2 820**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **1 974,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

19. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chauffage du CIR** » à Saint-Eloy les Mines.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **6 252,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 6 252**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **4 376,40 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

20. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul du collège Bascoulergue** » à Saint-Gervais d'Auvergne.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **6 252,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 6 252**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **4 376,40 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.



21. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul du collège Mabrut** » à Bourg-Lastic.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **8 352,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 8 352**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **5 846,40 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

22. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul de la DRAT des Combrailles** » à Pontaurmur.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **7 344,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 7 344**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **5 140,80 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

23. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul de la boulangerie par une chaudière bois** » à Saint-Jean des Ollières.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **2 340,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 2 340**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **1 638,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

24. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul de la boulangerie avec de la géothermie** » à Saint-Jean des Ollières.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **3 060,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 3 060**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **2 142,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.



25. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul de la Mairie par une chaudière bois** » à Saint-Jean des Ollières.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **2 820,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 2 820**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **1 974,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

26. Département 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul de la Mairie avec de la géothermie** » à Saint-Jean des Ollières.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **3 540,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 3 540**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **2 478,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

27. SCl Automob'Isle, pour « **Installation chaudière granulés dans un gîte** » à La Bourboule :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **38 212,20 € HT**
- Données de l'installation : **33,142 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : **21 x 33,142 MWh EnR x 20 ans**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **13 919,60 €**, soit **36%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives



RECAPITULATIF DES AIDES ATTRIBUEES

LE BUREAU

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées.
- D'engager la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n° 22RAD1211 du 01/09/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.
- D'attribuer, dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable TE63 Chaleur, des aides d'un montant de **220 446,59 € réparties comme suit :**

DEMANDEUR	PROJET	AIDE ATTRIBUEE
Commune de La Chaulme	Remplacement chaudière gaz par une chaudière à granulés	5 982,00 €
Commune de St Genès la Tourette	Installation d'une chaudière bois aux granulés pour un local associatif et un logement	10 285,38 €
Mairie de Randan	Étude de faisabilité chaudière bois nouvelle mairie	3 150,00 €
Mairie de Bromont-Lamothe	Etude de faisabilité projet bois-énergie mairie	3 150,00 €
Département 63	Etude de faisabilité remplacement chaudière fioul pour Bâtiment communal (garage service technique + 2 logements) à Besse et Saint-Anastaise	1 974,00 €
Département 63	Étude de faisabilité remplacement chaudière propane Centre équestre de Berthaire à Besse et Saint-Anastaise	2 142,00 €
Département 63	Étude de faisabilité remplacement chaudière fioul pour Bâtiment Lac Pavin (restaurant, hôtel, salle d'exposition) à Besse et Saint-Anastaise	2 898,00 €
Département 63	Étude de faisabilité remplacement chaudière fioul du groupe scolaire à Charbonnière les Vieilles	5 901,00 €
Département 63	Étude de faisabilité remplacement chaudière fioul de la Poste à Randan	5 208,00 €



Département 63	Étude de faisabilité remplacement chaudière fioul du pôle santé à Randan.	5 901,00 €
Greenland	Étude de faisabilité GREENLAND GT5 géothermie sur sonde à Saint-Beauzire	7 410,00 €
Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	Étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur à Mozac	11 186,00 €
Auvergne Habitat	TRT projet PAC géothermie 3 bâtiments à Issoire	19 320,00 €
Mairie d'Orcet	Étude de faisabilité PAC géothermie pour 3 bâtiments communaux	9 912,00 €
Département 63,	Étude de faisabilité remplacement chaudière fioul à la mairie à Saint-Pardoux	3 721,20 €
SEM Volcans	Étude de faisabilité solutions alternatives au chauffage au gaz et eau chaude sanitaire à Saint-Ours les Roches	3 360,00 €
Association Familiale Le Prieuré	Installation solaire thermique SSC à Chaumont le Bourg	75 080,41 €
Département 63	Étude de faisabilité remplacement chauffage propane du CIR à Besse et Saint-Anastaise	1 974,00 €
Département 63	Étude de faisabilité remplacement chauffage du CIR à Saint-Eloy les Mines	4 376,40 €
Département 63	Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul du collège Bascoulergue à Saint-Gervais d'Auvergne	4 376,40 €
Département 63	Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul du collège Mabrut à Bourg-Lastic	5 846,40 €
Département 63	Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul de la DRAT des Combrailles à Pontaurmur	5 140,80 €
Département 63	Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul de la boulangerie par une chaudière bois à Saint-Jean des Ollières	1 638,00 €
Département 63	Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul de la boulangerie avec de la géothermie à Saint-Jean des Ollières	2 142,00 €
Département 63	Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul de la Mairie par une chaudière bois à Saint-Jean des Ollières	1 974,00 €



Département 63	Étude de faisabilité remplacement chauffage fioul de la Mairie avec de la géothermie à Saint-Jean des Ollières	2 478,00 €
SCI Automob'Isle	Installation chaudière granulés dans un gîte à La Bourboule	13 919,60 €
TOTAL		220 446,59 €